

AB SCIENCE S.A.
Société Anonyme au capital de 531 101,82 euros
Siège social : 3, avenue George V, 75008 PARIS
438 479 941 RCS Paris

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
DU GROUPE AB SCIENCE
AU 30 JUIN 2021

A. DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



Le Président Directeur Général
Alain Moussy

B. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1 EVENEMENTS CLES DES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2021

Suspension temporaire des inclusions de nouveaux patients dans les études du masitinib en cours

AB Science a annoncé en juin 2021 d'avoir pris la décision d'arrêter les inclusions de nouveaux patients ainsi que l'initiation du traitement dans ses études cliniques avec le masitinib.

Cette décision a fait suite à la détection d'un potentiel risque de cardiopathie ischémique avec le masitinib. Ce signal avait été détecté lors d'une analyse rétrospective des études contrôlées et avec levée d'aveugle du masitinib. Les études se sont poursuivies pour les patients déjà sous traitement sous réserve de la documentation par l'investigateur du rapport bénéfice/risque individuel.

Suite à cette décision de suspension volontaire des études en cours et dans le but de protéger la sécurité des patients, AB Science a mis en place un plan de gestion des risques renforcé dans ses études.

En juillet 2021, AB Science a annoncé la validation par l'ANSM des mesures proposées afin de renforcer la sécurité des patients, permettant ainsi la reprise des études en cours (voir section 3 du présent rapport).

Résultats cliniques dans le cancer de la prostate

L'étude de phase 2B/3 (AB12003) du masitinib dans le cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) éligible à la chimiothérapie a atteint son critère d'évaluation principal prédéfini. Les résultats de l'étude ont été présentés lors du congrès annuel 2021 de l'American Urological Association (AUA) qui s'est tenu du 10 au 13 septembre 2021.

L'étude AB12003 est une étude internationale, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, en 2 groupes parallèles, dans le traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC) éligible à la chimiothérapie. L'étude compare l'efficacité et la tolérance du masitinib (6,0 mg/kg/jour) en association avec docétaxel par rapport au placebo en association avec docétaxel. Le docétaxel est associé à la prednisone. Le critère d'évaluation principal de l'étude est la survie sans progression (PFS).

L'étude a pré-spécifié la population globale et un sous-groupe ciblé défini comme les patients présentant un taux de phosphatase alcaline (ALP) inférieur à 250 UI/mL à l'inclusion. Un taux d'ALP inférieur à 250 UI/mL est un biomarqueur biologique qui a été prédéfini afin d'identifier les patients dont l'étendue des métastases (osseuses) est moindre et qui sont les plus susceptibles de répondre au masitinib. La population ciblée est constituée d'hommes adultes ayant progressé et ayant développé un cancer de la prostate hormono-résistant métastatique (mCRPC) après castration (réduction d'androgène/testostérone/ dihydrotestostérone, par action chimique ou chirurgicale) et sont donc éligibles à la chimiothérapie.

L'étude est positive sur l'analyse primaire dans le sous-groupe ciblé prédéfini (patients avec un taux d'ALP \leq 250 UI/mL), démontrant une augmentation statistiquement significative de la survie sans progression ($p=0,0272$).

Il n'y a pas de bénéfice de survie sans progression dans la population globale. La tolérance du masitinib était conforme à son profil de risque connu.

Un nouveau brevet a été déposé sur la base des résultats de l'étude AB12003, ce qui permettrait à AB Science de conserver les droits exclusifs de l'utilisation du masitinib dans le cancer de la prostate jusqu'en 2042.

Programme clinique dans le traitement de la Covid-19

AB Science et l'Université de Chicago ont annoncé la signature d'un accord de licence exclusif pour mener des recherches sur la prévention et le traitement des humains infectés par des nidovirus, coronavirus et picornavirus.

Cette collaboration fait suite à la découverte par l'Université de Chicago que le masitinib inhibe la principale protéase (3CLpro) nécessaire au cycle de réplication du virus SRAS-CoV-2.

Dans le cadre de cet accord, AB Science fournira le masitinib et plus de 130 autres médicaments brevetés par AB Science qui ont démontré une activité contre la protéase principale du SRAS-CoV-2, 3CL-Pro, par le biais d'une méthodologie de criblage virtuel, et bénéficiera ainsi de la plateforme de recherche exclusive de l'Université de Chicago pour évaluer ses molécules.

L'Université de Chicago réalisera les activités de recherche suivantes :

- Avancement du programme préclinique du masitinib contre le SRAS-CoV-2
- Initiation de recherches avec le masitinib contre d'autres virus que le SRAS-CoV-2 et qui sont aussi dépendants de la protéase 3CL-Pro pour la réplication
- Test et identification d'analogues du masitinib actifs contre la protéase 3CL-Pro du SRAS-CoV-2

En cas de commercialisation dans les maladies virales, AB Science bénéficiera d'une licence exclusive moyennant redevance pour toute découverte réalisée par l'Université de Chicago sur ses produits (1 % des ventes nettes du premier produit enregistré et 0,3 % des ventes nettes des produits enregistrés suivants, à verser à l'Université de Chicago).

Obtention d'un prêt garanti par l'Etat (PGE)

AB Science a obtenu en mars et avril 2021 l'accord de Société Générale, Bpifrance et Banque Populaire pour un financement d'un montant total de 6 millions d'euros sous la forme d'un prêt garanti par l'Etat (PGE), dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Chaque banque a accordé un prêt de 2 millions d'euros. Ce prêt est garanti à hauteur de 90% par l'Etat français, avec une maturité initiale de 12 mois, et une option d'extension pouvant aller jusqu'à cinq ans, exerçable par AB Science.

Accord avec des actionnaires historiques en vue de mettre en œuvre une stratégie commune de valorisation du masitinib

AB Science a annoncé la signature d'un accord avec des actionnaires historiques en vue de mettre en œuvre une stratégie commune de valorisation du masitinib. Dans le cadre de cet accord, ces actionnaires historiques, représentant aujourd'hui 8,7% du capital social de l'entreprise, s'engagent à agir de concert avec les actionnaires fondateurs d'AB Science en vue :

- d'étudier les stratégies d'optimisation de la valorisation du masitinib, notamment dans le cadre d'une potentielle alliance stratégique avec une ou plusieurs entreprise(s) pharmaceutique(s) portant sur le développement clinique et la commercialisation du masitinib dans une ou plusieurs indications majeures, et/ou dans une ou plusieurs régions majeures ; et
- d'étudier l'opportunité d'un listing d'AB Science sur un marché étranger, et notamment le NASDAQ (via un programme de American Depository Receipts, ADR).

Le concert sera mis en place sous condition suspensive de l'obtention d'une décision définitive de dérogation de l'Autorité des marchés financiers, purgée de tout recours, confirmant qu'il n'y a pas lieu à offre publique.

Cet accord s'accompagne de la signature d'une option ferme de financement pour un montant de 25 millions d'euros sur les 12 prochains mois, à l'initiative d'AB Science. Ces financements devront s'inscrire dans le cadre des résolutions « placement privé » ou « augmentation de capital réservées à catégories de personnes » en place. Grâce à cet accord, la visibilité financière d'AB Science est étendue au-delà de 24 mois. Cet engagement de financement pourra être augmenté de 50 millions d'euros supplémentaires, à raison de 25 millions d'euros par an à compter de la première date anniversaire, sous réserve d'une clause d'absence d'événement significativement défavorable.

Cet accord s'accompagne enfin d'un engagement de conservation de certains actionnaires minoritaires portant sur 1,8 millions d'actions, pour une durée de trois années (ou jusqu'à la mise en œuvre de la stratégie de valorisation si elle intervient avant l'expiration de cette durée de trois années).

Evolutions au sein du conseil d'administration

Cécile de Guillebon a été cooptée en remplacement de Nathalie Riez. Cécile de Guillebon a débuté sa carrière dans les fusions et acquisitions chez JP Morgan, Marceau Investissement puis PPR (devenu Kering), avant de rejoindre le groupe Renault où elle était directrice de l'immobilier et des services généraux et également en charge de la fonction Globale Facility Management de l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi. Cécile de Guillebon est diplômée d'HEC.

Catherine Johnston-Roussillon a été cooptée en remplacement d'Emmanuel Mourey. Catherine Johnston-Roussillon a occupé plusieurs fonctions de Direction Générale dans le secteur de la santé et des cosmétiques avant de rejoindre en 2010 la société Shamir Optical en tant que Directrice Générale pour la France. Elle est

depuis 2015 Présidente Europe de Shamir Optical. Catherine Johnston-Roussillon est diplômée de sciences politiques à l'Université Ludwig-Maximilian et a obtenu un DESS Marketing à l'université de Grenoble.

Guillemette Latscha a été cooptée en remplacement de Béatrice Bihl. Guillemette Latscha est médecin de formation et a effectué toute sa carrière au sein du groupe Renault, en tant que médecin du travail du Centre Industriel Renault de Billancourt entre 1982 et 1992, puis en tant que Médecin du travail au siège du groupe Renault entre 1992 et 2006 et enfin en tant que Directeur Médical du groupe Renault depuis 2006. Guillemette Latscha est diplômée de médecine à l'Université Paris V et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Renaud Sassi a été coopté en remplacement de Jean-Pierre Kinet. Renaud Sassi a débuté sa carrière comme consultant chez McKinsey & Company. Il a par la suite eu un parcours d'entrepreneur. Renaud Sassi est diplômé d'HEC.

Pactes d'actionnaires dont l'échéance est en 2021

Certains pactes arrivent à échéance en 2021. L'ensemble de ces pactes est détaillé au chapitre 8.5 du rapport financier annuel au 31 décembre 2020.

Autres évènements

- Autres opérations sur les valeurs mobilières :

Au cours du 1^{er} semestre 2021, 21 845 bons de souscription d'actions ont été attribués.

- Autres informations

AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

2 COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Etat du résultat global résumé au 30 juin 2021 (normes IFRS) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Chiffre d'affaires net	818	807
Résultat opérationnel	(6 040)	(6 895)
Résultat net	(4 655)	(8 801)
Résultat global de la période	(4 470)	(8 713)
Résultat par action - en euros	(0,11)	(0,23)
Résultat dilué par action - en euros	(0,11)	(0,23)

Résultat opérationnel

Produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Chiffre d'affaires net	818	807
Autres produits	0	0
Total des produits d'exploitation	818	807

Les produits d'exploitation, exclusivement constitués du chiffre d'affaires lié à l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire, se sont élevés au 30 juin 2021 à 818 K€, contre 807 K€ un an plus tôt.

Charges opérationnelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Coût des ventes	(3)	74
Charges de commercialisation	236	449
Charges administratives	1 326	1 059
Charges de recherche et développement	5 299	6 121
Autres charges opérationnelles	0	0
Total des charges d'exploitation	6 858	7 702

Les charges opérationnelles se sont élevées au 30 juin 2021 à 6 858 K€ contre 7 702 K€ au 30 juin 2020, soit une baisse de 10,9 %.

Les charges de commercialisation ont diminué de 47,4% passant de 449 K€ au 30 juin 2020 à 236 K€ au 30 juin 2021.

Les charges administratives ont augmenté de 25,2 %, passant de 1 059 K€ au 30 juin 2020 à 1 326 K€ au 30 juin 2021.

Les frais de recherche et développement ont baissé de 13,4%, passant de 6 121 K€ au 30 juin 2020 à 5 299 K€ au 30 juin 2021. Cette variation s'explique par la fin d'un cycle d'études où le masitinib est développé, ce qui a entraîné une baisse des coûts cliniques (partenaires cliniques, hôpitaux, laboratoires,...).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 30 juin 2021 correspond à une perte de 6 040 K€, contre une perte de 6 895 K€ au 30 juin 2020, soit une baisse du déficit opérationnel de 855 K€ (12,4%).

Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2021 est un gain de 1 386 K€ contre une perte de 1 897 K€ un an plus tôt.

Au 30 juin 2020, la perte de 1 897 K€ est principalement liée à la comptabilisation dans les comptes consolidés aux normes IFRS de la variation de juste valeur des passifs financiers. Cette variation a engendré une perte non récurrente et sans effet sur la trésorerie.

Le gain de 1 386 K€ au 30 juin 2021 est également et principalement liée à la comptabilisation dans les comptes consolidés aux normes IFRS de la variation de juste valeur des passifs financiers. Cette variation engendre un gain non récurrent et sans effet sur la trésorerie. La valorisation de ce passif financier est expliquée à la note 12.4 de l'annexe aux comptes consolidés du présent rapport.

Ces passifs étant composés pour l'essentiel d'instruments convertibles en actions ordinaires, leur juste valeur varie en fonction notamment du cours de l'action AB Science, soit une baisse sur le semestre.

Résultat net

La perte nette s'élève au 30 juin 2021 à 4 655 K€ contre une perte de 8 801 K€ au 30 juin 2020.

Trésorerie et ressources en capitaux

Actif

Compte tenu du stade de développement des produits, les frais de développement ont été comptabilisés en charges, les perspectives de commercialisation étant difficiles à évaluer. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes sont stables par rapport au 30 juin 2020 et s'élèvent à 1 484 K€ au 30 juin 2021.

En application d'IFRS 16, les contrats de locations d'une durée supérieure à 12 mois sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation. Celui-ci s'élève à 1 489 K€ au 30 juin 2021.

Les stocks s'élèvent en valeur nette à 241 K€ au 30 juin 2021 contre 79 K€ au 31 décembre 2020.

Les créances clients sont stables et s'élèvent à 342 K€ au 30 juin 2021 contre 355 K€ au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, il n'existe pas d'actifs financiers courants.

Les actifs financiers correspondent à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois. Au 30 juin 2021, aucun placement de trésorerie n'a une échéance supérieure à trois mois.

Les autres actifs courants sont en hausse de 1 812 K€ (7 044 K€ au 30 juin 2021 contre 5 232 K€ au 31 décembre 2020).

Le total de la trésorerie et des actifs financiers courants s'élève à 17 646 K€ au 30 juin 2021 contre 20 660 K€ au 31 décembre 2020.

Passif

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'émissions d'actions et d'emprunts obligataires, et de diverses aides publiques (crédit d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021.

<i>(En milliers d'euros) - Normes IFRS</i>	Capitaux propres de la société
Capitaux propres au 31 décembre 2020	(19 549)
Augmentations de capital et primes d'émission nettes des frais	4 065
Résultat global de la période	(4 470)
Conversion des actions de préférence catégorie C en actions ordinaires	5 417
Paiements fondés en actions	68
Capitaux propres au 30 juin 2021	(14 470)

Au 30 juin 2021, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à – 14 470 K€.

Les passifs courants s'élèvent à 23 235 K€ au 30 juin 2021 contre 22 587 K€ à fin 2020, soit une augmentation de 2,9%.

Cette augmentation de 648 K€ s'explique notamment par les effets suivants :

- la baisse des dettes fournisseurs : 377 K€
- l'augmentation des passifs financiers courants : 1 462 K€.
- la diminution des autres passifs courants : 350 K€

L'augmentation des passifs financiers courants est relative aux opérations suivantes :

- Le remboursement en janvier 2021 de l'emprunt de 5,1 millions de dollars émis en mars 2020
- La comptabilisation de la juste valeur des actions de préférence (catégorie C) non converties au 30 juin 2021 (5,6 millions d'euros)

Les passifs non courants s'élèvent à 19 689 K€ au 30 juin 2021 contre 26 650 K€ au 31 décembre 2020, soit une diminution de 6 961 K€ qui s'analyse ainsi :

- la diminution des passifs financiers (6 629 K€).
- la diminution des obligations locatives (IFRS 16) : 218 K€

La diminution des passifs financiers non courants s'explique principalement par les effets suivants :

- L'obtention de prêts garantis par l'état pour 6 millions d'euros
- La reprise de la juste valeur des actions de préférence (catégorie C) converties au cours de la période (5,4 millions d'euros)
- La variation de la juste valeur de l'ensemble des actions de préférence (catégorie C) au cours de la période (1,5 millions d'euros)
- Le reclassement en courant de la juste valeur des actions de préférence (catégorie C) non converties au 30 juin 2021 (5,6 millions d'euros)

Le détail des passifs financiers est expliqué au chapitre 12.1 du présent rapport.

3 EVENEMENTS RECENTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2021

Reprise du recrutement dans les études en cours avec le masitinib

En juillet 2021, AB Science a annoncé avoir été informé par l'ANSM que ses mesures proposées afin de renforcer la sécurité des patients dans les essais du masitinib permettent d'envisager la reprise des inclusions dans ses trois études en cours, à savoir la phase 3 dans la mastocytose (AB15003), la phase 3 dans la sclérose latérale amyotrophique (AB19001) et la phase 2 dans le COVID (AB20001).

Ces mesures portent sur les modifications suivantes pour chaque essai concerné :

- Renforcement des critères d'éligibilité pour exclure les patients présentant des antécédents de maladies cardiovasculaires sévères
- Renforcement des examens permettant de monitorer la fonction cardiaque pendant la durée de l'étude
- Demande d'un avis systématique des comités indépendants de revue des données (DSMB) sur la conduite de chaque étude par rapport au risque de survenue d'événements cardiovasculaires
- Mise en place d'un comité constitué d'experts indépendants, afin de statuer sur tous les événements cardiovasculaires indésirables majeurs

Suite à la validation par l'ANSM des mesures proposées par AB Science, plusieurs autorisations de reprise des inclusions ont été reçues de la part d'autres autorités européennes et nationales, pour l'étude confirmatoire de phase 3 (AB19001) dans la sclérose latérale amyotrophique, pour l'étude confirmatoire de phase 3 (AB15003) dans la mastocytose et pour l'étude de phase 2 (AB20001) dans la Covid-19.

Publication de nouvelles données à long terme montrant que le masitinib prolongeait la survie de 25 mois dans la sclérose latérale amyotrophique chez les patients traités à un stade non sévère de la maladie

L'analyse de survie a concerné tous les patients initialement recrutés dans l'étude AB10015 pendant une durée moyenne de 75 mois à partir de la date du diagnostic. Chez les patients atteints de SLA dont la sévérité de la maladie était légère ou modérée au moment de l'inclusion, il a été observé que le traitement avec le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour (n=50) en association au riluzole prolongeait la survie de 25 mois par rapport aux patients traités par le riluzole seul (n=63) (médiane de survie globale de 69 mois contre 44 mois, respectivement, P=0,037), avec une réduction du risque de décès de 44%. Les personnes atteintes de SLA légère ou modérée correspondent à des patients n'ayant pas subi de perte complète ou d'atteinte fonctionnelle sévère mesurée par le score ALSFRS au moment de l'initiation du traitement avec le masitinib (c'est-à-dire les patients ayant un score

d'au moins 2 sur chaque composante individuelle du score ALSFRS-R). Cette population correspond étroitement à la population de patients recrutés dans l'étude confirmatoire de phase 3, AB19001.

Ces données de survie ont été corroborées par l'effet observé sur les critères d'évaluation Δ ALSFRS-R à la semaine 48 et sur la survie sans progression (PFS, une analyse en fonction du temps) pour cette population de patients, ce qui confirme l'hypothèse d'un effet de traitement plus important lorsque le celui-ci est initié à un stade plus précoce de la maladie. Aucun avantage en termes de survie à long terme n'a été observé pour la population globale de l'étude AB10015 avec le masitinib à la dose de 4,5 mg/kg/jour (c'est-à-dire indépendamment de la sévérité de la maladie au moment de l'inclusion ou du taux de progression du score ALSFRS-R après le début de la maladie) ou pour le bras de traitement masitinib à faible dose (3,0 mg/kg/jour).

Ces nouvelles données de survie ont été publiées dans la revue examinée par des pairs *Therapeutic Advances in Neurological Disorders*.

Publication dans la revue Science de travaux de recherche ayant identifié le masitinib comme un agent antiviral contre le SARS-CoV-2 et initiation d'une étude clinique de phase 2

▪ Publication dans la revue *Science* :

AB Science a annoncé la publication d'un article revu par les pairs intitulé "Masitinib is a broad coronavirus 3CL inhibitor that effectively blocks replication of SARS-CoV-2" dans la revue *Science*. L'article fait état de travaux de recherche ayant identifié le masitinib comme un agent antiviral à large spectre capable de traiter le SARS-CoV-2 (le virus à l'origine de la COVID-19), avec notamment la démonstration d'une activité in vivo chez la souris, avec une efficacité maintenue, in vitro, contre les variants préoccupants du SARS-CoV-2.

Les médicaments ciblant la protéase virale de type 3C constituent une option thérapeutique intéressante pour la COVID-19, notamment parce qu'ils sont considérés comme moins vulnérables au développement de variants induisant la résistance aux médicaments du SARS-CoV-2; cependant, aucun médicament ciblant la protéase de type 3C n'est encore enregistré pour le traitement de la COVID-19. Ce mécanisme d'action antiviral avec effet direct distingue le masitinib de nombreux autres médicaments contre la COVID-19, notamment les inhibiteurs de polymérase ou les anticorps monoclonaux.

Cet article fait également état, pour la première fois, de données sur l'efficacité du masitinib en tant que médicament anti-SARS-CoV-2 chez l'animal. Chez des souris infectées par le SARS-CoV-2 puis traitées avec le masitinib, il a été observé une réduction supérieure à 200 fois des titres viraux dans les poumons et le nez, ainsi qu'une amélioration de la pathologie pulmonaire globale et une réduction significative des niveaux de cytokines pro-inflammatoires. Dans l'ensemble, les résultats ont montré que le masitinib diminue rapidement et efficacement la charge virale du SARS-CoV-2 chez les souris (réduction supérieure à 99% de la charge virale au jour 6), réduit l'inflammation et présente un bénéfice potentiel sur la survie et les scores cliniques. De façon remarquable, le masitinib s'est également montré efficace, in vitro, contre tous les variants préoccupants ayant été testé, y compris les variants Alpha, Beta et Gamma qui se propagent rapidement.

Avec un facteur d'impact de 51,4 sur 5 ans, *Science* est l'une des meilleures revues académiques au monde. *Science* touche un lectorat mondial estimé à plus d'un million de personnes.

▪ Initiation d'une seconde étude de phase 2 dans le traitement de la Covid-19

AB Science a annoncé avoir obtenu l'autorisation d'initier une seconde étude de phase 2 dans le traitement de la Covid-19. L'étude évaluera l'efficacité antivirale du masitinib à 3 dosages différents, administré en association aux thérapies optimales actuelles, par rapport au placebo associé aux thérapies optimales actuelles. L'étude doit recruter 78 patients (âgés de 18 ans ou plus et sans limite d'âge). L'objectif d'efficacité principal sera de démontrer que le masitinib peut réduire la charge virale du SARS-CoV-2 (le virus responsable de la COVID-19) plus rapidement qu'un groupe contrôle placebo, qui recevra les thérapies optimales actuelles. La population de l'étude AB21002 cible donc les patients ambulatoires (non hospitalisés) présentant une maladie légère ou les patients hospitalisés ne nécessitant pas de ventilation non invasive (score de 4 et 5 sur l'échelle de progression clinique de l'OMS pour la COVID-19).

Initiation d'une étude de phase I/II avec la molécule AB8939 dans le traitement de la leucémie myéloïde aiguë

AB Science a annoncé que son étude clinique avec la molécule AB8939 chez les patients adultes atteints de leucémie myéloïde aiguë (LMA) en rechute/réfractaire a été approuvée par l'autorité de santé canadienne.

AB8939 est un déstabilisateur de microtubules synthétique de nouvelle génération, capable de contrecarrer la multirésistance aux médicaments et susceptible d'être largement utilisé comme puissant médicament anticancéreux. Les microtubules jouent un rôle crucial dans de multiples fonctions cellulaires, et sont donc une cible importante dans le traitement du cancer. En effet, les chimiothérapies qui ciblent les microtubules, comme les taxanes et les vinca-alcaloïdes, comptent parmi les traitements anticancéreux les plus efficaces. Malheureusement, le développement de la résistance aux médicaments (par exemple, via les pompes d'efflux Pgp qui transportent les médicaments hors des cellules cancéreuses) limite souvent leur efficacité clinique.

Les principales caractéristiques d'AB8939 sont qu'il contourne les difficultés associées à la multirésistance aux médicaments dépendant de la Pgp et qu'il n'est pas désactivé par une enzyme appelée myéloperoxydase, ce qui constitue un avantage par rapport aux chimiothérapies existantes. Enfin, AB8939 est un médicament synthétique, ce qui constitue une caractéristique distinctive et un autre avantage par rapport aux traitements existants.

Le potentiel thérapeutique d'AB8939 a été démontré par une série de résultats précliniques. Les données *in vivo* provenant d'un modèle de souris PDX (Patient Derived Xenograft) hautement résistant à l'Ara-C ont montré que AB8939, administré seul ou en association avec l'Ara-C, augmentait la survie par rapport à l'Ara-C en monothérapie, avec une réduction significative des blastes dans le sang et une diminution de la croissance tumorale.

AB8939 a été entièrement découvert par les laboratoires d'AB Science, qui conserve la pleine propriété des droits intellectuels, et reflète la priorité d'AB Science de développer des médicaments innovants visant à améliorer la vie des patients.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

4 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Outre les principaux risques et incertitudes décrits au chapitre 5 du rapport financier annuel au 31 décembre 2020, la Société est exposée aux risques et incertitudes liés aux résultats des études cliniques. Il n'y a pas eu d'évolution sur la période.

5 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2021, AB Science continue à allouer la majeure partie de ses ressources à la poursuite du développement du masitinib, la molécule la plus avancée de la société.

La société a initié les études cliniques suivantes :

- Initiation d'une étude de phase 3 confirmatoire dans le traitement de la SLA ;
- Initiation d'une étude de phase 3 confirmatoire dans le traitement de la mastocytose systémique indolente ;
- Initiation d'une étude de phase 2 dans la Covid-19

La Société a par ailleurs continué à investir dans les activités de drug discovery afin d'alimenter son portefeuille de molécules et anticipe, sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires, de débiter les études précliniques réglementaires de nouvelles molécules issues de son propre programme de recherche.

6 PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont mentionnées dans les notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés (cf. paragraphe 20). Il n'y a pas eu de modification affectant les transactions entre parties liées depuis la clôture annuelle 2020 qui pourrait influencer significativement sur la situation financière ou les résultats du groupe durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

Par ailleurs, le nouvel accord avec les actionnaires historiques n'a pas modifié les parties liées expliquées dans le rapport financier annuel 2020.

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES IFRS AU 30 JUIN 2021

Table des matières

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2021	12
ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2021	13
TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE	14
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSES AU 30 JUIN 2021	15
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES ARRETES AU 30 JUIN 2021	16
1 Entité présentant les états financiers	16
2 Base de préparation	16
2.1 Déclaration de conformité et principes comptables	16
2.2 Recours à des estimations et aux jugements	16
3 Gestion des risques financiers	16
4 Droits d'utilisation	17
5 Stocks	18
6 Clients et comptes rattachés	18
7 Autres actifs courants et non courants	18
8 Actifs financiers courants et non courants	18
8.1. Détail des actifs financiers	18
8.2. Variation des actifs financiers	19
9 Trésorerie et équivalents trésorerie	19
10 Capital social	20
11 Provisions	21
12 Passifs financiers	21
12.1. Répartition courant / non courant	21
12.2. Avances conditionnées et remboursables	22
12.3. Emprunts bancaires	23
12.4. Autres passifs financiers	23
13 Autres passifs courants et non courants	24
14 Obligations locatives	24
15 Chiffre d'affaires	24
16 Subventions et financements publics	24
16.1. Subventions et financements conditionnés	25
16.2. Crédit d'impôt recherche	25
17 Charges de personnel	25
17.1. Effectifs	25
17.2. Charges de personnel	25
18 Paiements fondés sur des actions	25
18.1. Plans d'options de souscription d'actions	26
18.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	27
18.3. Plans des actions de préférence gratuites	30
19 Produits et charges financiers	31
20 Résultats par action	31
20.1. Résultat de base par action	31
20.2. Résultat dilué par action	31
21 Parties liées	32
22 Engagements hors bilan	33
23 Evénements postérieurs à la clôture	33

ETAT CONDENSE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2021

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles		1 484	1 471
Immobilisations corporelles		141	163
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4	1 489	1 662
Actifs financiers non courants	8	67	67
Autres actifs non courants	7	0	0
Impôts différés		0	0
Actifs non courants		3 181	3 363
Stocks	5	241	79
Créances clients	6	342	355
Actifs financiers courants	8	0	0
Autres actifs courants	7	7 044	5 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	17 646	20 660
Actifs courants		25 273	26 325
TOTAL DE L'ACTIF		28 454	29 688

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/06/2021	31/12/2020
Capital	10	468	459
Primes		233 834	224 676
Réserves de conversion		(59)	(54)
Autres réserves et résultats		(248 714)	(244 631)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		(14 470)	(19 549)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Capitaux propres		(14 470)	(19 549)
Provisions non courantes	11	1 167	1 281
Passifs financiers non courants	12	17 350	23 979
Autres passifs non courants	13	0	0
Obligations locatives non courantes	14	1 172	1 390
Impôts différés		0	0
Passifs non courants		19 689	26 650
Provisions courantes	11	379	516
Dettes fournisseurs		12 909	13 286
Passifs financiers courants	12	5 832	4 370
Dettes d'impôt exigible		0	0
Obligations locatives courantes	14	412	361
Autres passifs courants	13	3 704	4 054
Passifs courants		23 235	22 587
TOTAL DU PASSIF		28 454	29 688

ETAT CONDENSE DU RESULTAT GLOBAL ARRETE AU 30 JUIN 2021

	Note	30/06/2021	30/06/2020
Chiffre d'affaires net	15	818	807
Autres produits opérationnels		0	0
Total des produits		818	807
Coût des ventes		3	(74)
Charges de commercialisation		(236)	(449)
Charges administratives		(1 326)	(1 059)
Charges de recherche et développement		(5 299)	(6 121)
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(6 040)	(6 895)
Produits financiers		1 469	186
Charges financières		(83)	(2 083)
Résultat financier	19	1 386	(1 897)
Charge d'impôt		0	(8)
Résultat net		(4 655)	(8 801)
Autres éléments du Résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart actuariels		189	80
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecart de change - activités à l'étranger		(5)	8
Autres éléments du Résultat global de la période nets d'impôt		184	88
Résultat global de la période		(4 470)	(8 713)
Résultat net de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(4 655)	(8 801)
Résultat global de la période attribuable aux :			
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
- Propriétaires de la société		(4 470)	(8 713)
Résultat net par action - en euros	20	(0,10)	(0,23)
Résultat net dilué par action - en euros	20	(0,10)	(0,23)

TABLEAU CONSOLIDE CONDENSE DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net	(4 655)	(8 801)
- Elimination des amortissements et provisions	335	524
- Elimination des résultats de cessions	0	0
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	68	48
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(1 710)	1 660
- Elimination de la charge / produit d'impôt	0	0
- Elimination de la variation d'impôt différé	0	0
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2 689)	(1 203)
- Produits et charges d'intérêts	146	72
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(8 504)	(7 700)
- Impôts payés / reçus	0	0
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(8 504)	(7 700)
Acquisitions d'immobilisations	(192)	(205)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs financiers	0	0
Produits de cession d'actifs financiers	0	0
Variation des prêts et avances consentis	0	33
Intérêts financiers reçus / (versés)	(41)	(62)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(233)	(234)
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	4 065	7 329
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	6 000	5 464
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(4 337)	(3)
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	5 728	12 790
Incidence des variations de change	(5)	8
Incidence des actifs destinés à être cédés	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Variation de trésorerie par les flux	(3 013)	4 863
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	20 660	5 695
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17 646	10 559
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	(3 013)	4 863

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2021

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2021	459	224 676	(54)	(244 631)	(19 549)	0	(19 549)
Résultat net de la période				(4 655)	(4 655)		(4 655)
Autres éléments du résultat global			(5)	189	184		184
Résultat global de la période	0	0	(5)	(4 466)	(4 470)		(4 470)
Augmentation de capital	9	4 056			4 065		4 065
Paiements fondés en actions relatifs au personnel				68	68		68
Paiements fondés en actions – autre (conversion des actions de préférence C et valorisation de BSA)		5 103		315	5 417		5 417
Total des transactions avec les actionnaires	9	9 158	0	383	9 550		9 550
AU 30 JUIN 2021	468	233 835	(59)	(248 714)	(14 470)	0	(14 470)

(en milliers d'euros)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de Conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 1er JANVIER 2020	435	202 891	(72)	(230 083)	(26 829)	0	(26 829)
Résultat net de la période				(15 045)	(15 045)		(15 045)
Autres éléments du résultat global			19	(351)	(332)		(332)
Résultat global de la période	0	0	19	(15 396)	(15 378)		(15 378)
Augmentation de capital	24	22 539			22 563		22 563
Paiements fondés en actions relatifs au personnel				95	95		95
Paiements fondés en actions - autre		(754)		754	0		0
Total des transactions avec les actionnaires	24	21 785	0	848	22 658		22 658
AU 31 DECEMBRE 2020	459	224 676	(54)	(244 631)	(19 549)	0	(19 549)

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés condensés de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 comprennent la Société et sa filiale, détenue à 100%, située aux Etats-Unis et créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité et principes comptables

Les états financiers consolidés condensés pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

A ce titre, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 septembre 2021.

Les méthodes comptables sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2020.

Il n'y pas eu de nouvelles normes IFRS adoptées par l'Union Européenne applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les autres textes suivants sont sans impact sur les comptes du Groupe :

- Amendements à IFRS16 : Concessions de loyers liés à la COVID-19, adoptés le 9 octobre 2020 ;
- Amendements à IFRS 9, IFRS 7: Traitement des modifications des contrats d'emprunts dûs à la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt, adoptés le 15 janvier 2020.

2.2 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires condensés, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances significatives envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant

notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues à court terme.

Le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

La capacité du Groupe à obtenir les financements nécessaires à la poursuite de son activité reste ainsi dépendante de l'avancement de ses programmes de recherche et des conditions de marchés.

- Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne).

- Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

- Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

4 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisations sont relatifs aux contrats de location et s'analysent ainsi :

(En milliers d'euros)	30.06.2021	31.12.2020
Application IFRS 16	2 428	2 405
Entrées d'actif	0	0
Dotations aux amortissements cumulés	(938)	(743)
Résiliations	0	0
TOTAL	1 489	1 662

5 Stocks

Les stocks s'élèvent à 241 K€ au 30 juin 2021 contre 79 K€ au 31 décembre 2020 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	30.06.2021	31.12.2020
Stocks de matières premières et principes actifs	8	17
Stocks de produits intermédiaires	174	50
Stocks de produits finis	58	11
Total stocks	241	79

6 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2021	31.12.2020
Autres créances clients	354	367
Dépréciation	(13)	(13)
Créances clients - net	342	355

7 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2021		31.12.2020	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédit d'impôt recherche (1)	-	5 340	-	3 308
Créances de TVA	-	820	-	1 027
Subventions à recevoir	-	0	-	0
Fournisseurs débiteurs	-	165	-	211
Autres créances (2)	-	183	-	173
Avances conditionnées à recevoir	-	0	-	0
Charges Constatées d'avance	-	537	-	513
TOTAL	0	7 044	0	5 232

(1) Le montant total de la créance envers l'administration fiscale au 30 juin 2021 s'élève à 5 340 K€ et est relatif au :

- ✓ crédit d'impôt recherche relatif au 1^{er} semestre 2021 : 2 031 K€
- ✓ crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2020 : 3 308 K€

(2) Les autres créances comprennent notamment des avoirs à recevoir des fournisseurs et des avances faites au personnel.

8 Actifs financiers courants et non courants

8.1. Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2021		31.12.2020	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Autres	67		67	
TOTAL	67	0	67	0

Les actifs financiers non courants concernent des dépôts versés en garantie des loyers.

8.2. Variation des actifs financiers

Au 30 juin 2021 :

(En milliers d'euros)	01.01.2020	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2021
Autres	67				67
Actifs financiers	67	0	0	0	67

Au 31 décembre 2020 :

(En milliers d'euros)	01.01.2020	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2020
Autres	67	2	2		67
Actifs financiers	67	2	2	0	67

9 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture :

(En milliers d'euros)	01.01.2021	01.01.2020
Disponibilités	20 660	5 695
Dépôts à terme	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	20 660	5 695
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	20 660	5 695

Trésorerie nette à la clôture :

(En milliers d'euros)	30.06.2021	31.12.2020
Disponibilités	17 646	20 660
Dépôts à terme	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	17 646	20 660
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	17 646	20 660

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers.

10 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

<i>(en euros)</i>	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires (catégorie A)	dont Actions de préférence convertibles en actions ordinaires (catégorie B)	dont Actions de préférence 2016 (catégorie C)	dont Actions de préférence (catégorie D)	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2020	52 456 357	45 889 493	41 458	525 406	6 000 000	0,01	524 563,57
Augmentation de capital suite à la conversion des tranches 1 et 2 des actions de préférence C - janvier 2021	4 041	4 041		-157 331		0,01	40,41
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSA - janvier 2021	320 380	320 380				0,01	3 203,80
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - janvier 2021	6 249	6 249				0,01	62,49
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - février 2021	4 452	4 452				0,01	44,52
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - mars 2021	600	600				0,01	6,00
Augmentation de capital suite à la conversion de la tranche 3 des actions de préférence C - avril 2021	44 217	44 217		-105 081		0,01	442,17
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSA - avril 2021	273 286	273 286				0,01	2 732,86
Augmentation de capital suite à l'exercice de stock-options - avril 2021	600	600				0,01	6,00
Capital social au 30 juin 2021	53 110 182	46 543 318	41 458	262 794	6 000 000	0,01	531 101,82

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

En janvier 2021, le capital a été augmenté de :

- ✓ 40.41 euros à la suite de la conversion des deux premières tranches d'actions de préférence de catégorie C
- ✓ 3 203.80 euros à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions
- ✓ 62.49 euros à la suite de l'exercice de stock-options

En février 2021, le capital a été augmenté de 6 euros à la suite de l'exercice de stock-options.

En mars 2021, le capital a été augmenté de 44.52 euros à la suite de l'exercice de stock-options.

En avril 2021, le capital a été augmenté de :

- ✓ 442.17 euros à la suite de la conversion de la troisième tranche d'actions de préférence de catégorie C
- ✓ 2 732.86 euros à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions
- ✓ 6 euros à la suite de l'exercice de stock-options

Par ailleurs, le capital du Groupe AB Science, qui s'élève en IFRS à 468 473,88 euros au 30 juin 2021, tient compte du reclassement du montant de l'augmentation de capital liée à l'émission des actions de préférence catégorie C en passifs financiers (2 626,12 euros) et de la comptabilisation de l'émission des actions de préférence (catégorie D) en passifs financiers (60 000 euros).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 30 juin 2021, le capital du Groupe AB Science est composé de 46 847 388 actions dont 17 461 194 actions ont un droit de vote double.

11 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

	30.06.2021			31.12.2020		
(En milliers d'euros)	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		379	379		516	516
Provision pour avantages au personnel	1 167		1 167	1 281		1 281
TOTAL	1 167	379	1 546	1 281	516	1 797

La provision pour litiges d'un montant global de 379 K€ au 30 juin 2021 est principalement relative à trois litiges prudhommaux nés de la rupture des contrats de travail et à des litiges avec des fournisseurs.

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant.

12 Passifs financiers

12.1. Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.2021		31.12.20	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	10 197	0	10 197	0
Ligne de crédit/emprunt	6 813	190	938	4 367
Autres passifs financiers et instruments financiers	341	5 632	12 845	
Intérêts courus à payer		9		3
Passifs financiers	17 350	5 832	23 979	4 370

Variation des passifs financiers non courants

Au 30 juin 2021 :

(En milliers d'euros)	31.12.20	Encaissements/ à recevoir	Remboursements	Reclassements courants/non courants	Effet d'actualisation/variation juste valeur actions de préférence	30.06.21
Non courant	23 979	6 000	(5 417)	(5 757)	(1 454)	17 350
Courant	4 370		(4 292)	5 754		5 832

Au 31 décembre 2020

(En milliers d'euros)	31.12.19	Encaissements/ à recevoir	Remboursements	Reclassements courants/non courants	Effet d'actualisation/variation juste valeur actions de préférence	31.12.20
Non courant	22 546	1 000		(63)	495	23 979
Courant	7	4 300	(1)	64		4 370

La diminution des passifs financiers non courants s'élèvent à 6 629K€ au 30 juin 2021 et s'explique principalement par les effets suivants :

- L'obtention de prêts garantis par l'état pour 6 millions d'euros
- La reprise de la juste valeur des actions de préférence (catégorie C) converties au cours de la période (5,4 millions d'euros)
- La variation de la juste valeur de l'ensemble des actions de préférence (catégorie C et catégorie D) au cours de la période (1,5 millions d'euros)
- Le reclassement en courant de la juste valeur des actions de préférence (catégorie C) non converties au 30 juin 2021 (5,6 millions d'euros)

L'augmentation des passifs financiers courants s'élèvent à 1 462 K€ au 30 juin 2021 et s'explique principalement par les effets suivants :

- Le remboursement en janvier 2021 de l'emprunt de 5,1 millions de dollars émis en mars 2020
- La comptabilisation de la juste valeur des actions de préférence (catégorie C) non converties au 30 juin 2021 (5,6 millions d'euros)

12.2. Avances conditionnées et remboursables

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec, elles sont requalifiées en subventions et reprises immédiatement en résultat.

Echéancier des avances conditionnées et remboursables

Au 30 juin 2021 :

(En milliers d'euros)	30.06.21	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	10 196						10 196

Au 31 décembre 2020 :

(En milliers d'euros)	31.12.20	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Total avances	10 196						10 196

12.3. Emprunts bancaires

La société a conclu :

- ✓ en octobre 2018 un prêt auprès de BNP Paribas, pour un montant de 18 K€ au taux fixe de 2.06% d'une durée de 36 mois
- ✓ en septembre 2020 un prêt auprès de BPIFrance pour un montant d'un million d'euros au taux fixe de 2.25% d'une durée de 60 mois
- ✓ en avril 2021 trois prêts garantis par l'Etat pour un total de 6 millions d'euros au taux fixe de 0.25% pour deux prêts et au taux de 1.75% pour un prêt. Chaque prêt s'élève à deux millions d'euros.

12.4. Autres passifs financiers

Les emprunts obligataires autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, souscrits et libérés début juin 2013, d'une valeur nominale de 12,3 millions d'euros, ont été transformés en décembre 2016 en actions de préférence (525 406 actions de préférence de catégorie C) et en différentes catégories de BSA. Un accord, ratifié par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2020, a été mis en œuvre et a consisté en la révision des termes et conditions des 525.406 actions de préférence de catégorie C afin de permettre la conversion de ces actions de préférence de catégorie C en plusieurs tranches, et ce jusqu'au mois de décembre 2021. Au 30 juin 2021, les trois premières tranches ont été converties et le solde des actions de préférence de catégorie C s'élève à 262.794 actions.

Les BSA Capitalisés ont été exercés par leurs porteurs en septembre 2020. Conformément à leurs termes et conditions, l'exercice de l'intégralité des BSA Capitalisés a donné lieu à l'émission de 233.266 actions ordinaires en contrepartie du versement, par les porteurs de BSA Capitalisés, d'un prix d'exercice global de 2.332,66 euros. Ces actions de préférence revêtent la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier.

Ils sont classés en niveau 3 car ils sont évalués en utilisant des modèles d'évaluation (méthode d'évaluation par procédure de Monte-Carlo pour les actions de préférence qui utilisent notamment des données de marché non observables (volatilité du cours de l'action de la société).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de ces instruments sont les suivantes :

- Le cours de l'action à la clôture
- Le taux d'intérêt sans risque (euribor pour les maturités inférieures à un an et euro swap pour les maturités supérieures à un an)
- La volatilité historique (50%)
- Dividendes (nuls)

Pour les actions de préférence, les hypothèses ayant la plus forte influence sur la valorisation de ces instruments sont la volatilité (une hausse de la volatilité entraînant une hausse de la valorisation) et l'évolution du cours de l'action à la clôture (une diminution de ce cours ayant un impact à la baisse sur la valorisation).

L'analyse de sensibilité ci-dessous illustre l'impact de la variation de ces deux variables sur la juste valeur de ces instruments :

Volatilité	Valeur totale (€)	Cours de référence (€)	Valeur totale (€)
40%	5 665 430	4,00	3 785 842
45%	5 649 293	7,00	5 003 096
50%	5 631 970	9,77	5 631 970
55%	5 575 419	16,00	7 063 671
60%	5 120 221	22,00	8 530 137

Au 30 juin 2021, la juste valeur des actions de préférence de catégorie C est de 5,6 millions d'euros. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier est un gain de 1,5 millions d'euros, sans impact sur la trésorerie.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2020 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 31 août 2020, a autorisé l'émission de 6 000 000 d'actions de préférence (catégorie D) d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Ces actions de préférence (catégorie D) revêtent également la définition d'instruments de dette et sont ainsi comptabilisés en passifs financiers. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, la variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat financier.

Au 30 juin 2021, la juste valeur des actions de préférence de catégorie D est de 278 K€. La variation de juste valeur comptabilisée en résultat financier est une perte de 37 K€, sans impact sur la trésorerie.

13 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30.06.21		31.12.20	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	3 328	-	3 690
Dettes fiscales	-	344	-	331
Autres dettes	-	32	-	33
TOTAL	-	3 704	-	4 054

Les dettes sociales comprennent notamment les provisions pour congés payés et les charges sociales correspondantes, les primes envers les salariés ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux.

14 Obligations locatives

Les obligations locatives sont relatives à l'application de la norme IFRS 16 et se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	30.06.2021		31.12.2020	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Obligations locatives	1 172	412	1 390	361
TOTAL	1 172	412	1 390	361

15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société lié à l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire s'élève à 818 K€.

16 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

16.1. Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 12.2 Passifs financiers.

16.2. Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses. Le tableau suivant présente l'évolution du crédit d'impôt recherche comptabilisé en résultat :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Crédit d'Impôt Recherche 2021	2 031	
Crédit d'Impôt Recherche 2020		1 724
TOTAL	2 031	1 724

17 Charges de personnel

17.1. Effectifs

Le Groupe emploie 96 personnes (dont 1 dans la filiale américaine) au 30 juin 2021 contre 93 personnes au 30 juin 2020. Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

	30.06.21	30.06.20
Département Commercial	3	4
Département Drug Discovery et clinique	82	81
Département Direction & Gestion	11	8
TOTAL	96	93

17.2. Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Salaires et traitements	3 190	3 172
Charges sociales	1 289	1 112
Paiements en actions	68	48
Charges de personnel	4 547	4 332

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Charges de commercialisation	95	147
Charges administratives	488	427
Charges de recherche et développement	3 963	3 758
Charges de personnel	4 547	4 332

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

18 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable relative au 1^{er} semestre 2021 liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Plans de stock-options	1	3
Plans de BSPCE et BSA	10	10
Plan AGAP	57	36
Total	68	48

18.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-après présente les principales caractéristiques des plans en cours d'acquisition :

	PLANS									
	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B	SO6C	SO6D
Date d'octroi par le Conseil d'administration	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014	24/04/2015	06/10/2015
Date d'acquisition des droits	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018	24/04/2019	06/10/2019
Maturité du plan	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024	23/04/2025	05/10/2025
Nombre d'options attribuées	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875	79940	15550
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03	15,8	13,01
Conditions de performance	N/A									

	PLANS						
	SO6E	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B	SO2020A	SO2020B
Date d'octroi par le Conseil d'administration	28/04/2016	30/04/2018	06/12/2018	20/05/2019	10/07/2019	17/02/2020	01/09/2020
Date d'acquisition des droits	28/04/2020	30/04/2022	06/12/2022	31/07/2019	31/07/2019	17/02/2024	01/09/2024
Maturité du plan	27/04/2026	30/04/2028	06/12/2028	31/12/2022	31/12/2022	16/02/2030	30/08/2030
Nombre d'options attribuées	110640	53000	25120	274000	59000	65000	143650
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	17,29	12,65	12	12	12	12,65	12,65
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	N/A

Valorisation des plans :

(en milliers d'euros)	SO6E	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B	SO2020A	SO2020B	TOTAL
Valorisation initiale	28,1	1,3	0,4	11,0	2,4	2,5	6,4	
Charge comptable 30 juin 2021		0,2	0,0			0,3	0,8	1,3
Charge comptable 30 juin 2020	2,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2		2,7

<i>Principales hypothèses</i>	SO6E	SO7A	SO9A	SO2019A	SO2019B	SO2020A	SO2020B
Valeur du sous-jacent	19,21 €	4,92 €	3,73 €	5,17 €	5,17 €	8,22 €	8,79 €
Prix d'exercice	17,29 €	12,65 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,65 €	12,65 €
Volatilité attendue	35,00%	60,00%	60,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Durée de vie moyenne de l'option (<i>en années</i>)	7	7	7	7	7	7	7
Turnover	38,3%	46,2%	46,1%	N/A	N/A	46,6%	46,6%
Taux d'actualisation	-0,2%	-0,1%	-0,3%	0,00%	0,00%	-0,31%	0,39%
Juste valeur option	7,44 €	1,82 €	1,20 €	0,04 €	0,04 €	3,13 €	3,60 €

18.2. Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007								
	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Date d'octroi par le Conseil d'administration	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013
Nombre d'options attribuées	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1
Conditions d'acquisition : <i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027	31/12/2027
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74

Caractéristiques des plans BCE2007A à BCE2010A:

Les conditions d'exercice des plans de BCE2007A à BCE2010A sont satisfaites. Ces bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2027.

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12.5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2.5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20%des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation pour le masitinib d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	105,4	95,2	17,4	122,8	189,5	2,4	2 018,3
Charge comptable au 30 juin 2021										9,5	0,1	9,6
Charge comptable au 30 juin 2020										9,5	0,1	9,6

<i>Principales hypothèses</i>	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	9 824,00 €	9,82 €	10,44 €	19,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	12 280,00 €	12,28 €	12,50 €	18,74 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	35,00%	35,00%	30,00%	30,00%
Durée de vie moyenne de l'option <i>(en années)</i>	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1	3,0	3,0	5,5	5,5
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%	0,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20 €	596,86 €	542,56 €	1 735,22 €	1,69 €	0,06 €	0,06 €

18.3. Plans des actions de préférence gratuites

Caractéristiques des plans :

	AGAP B1 et B2	AGAP B3	AGAP B4
Date d'octroi par le Conseil d'administration	16/12/2015	28/12/2017	01/09/2020
Nombre d'options autorisées	33 999	7 550	3 687
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 19 décembre 2016	33 751		
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 28 décembre 2017	180		
Nombre d'options attribuées par le conseil d'Administration du 23 janvier 2019		7 527	
Rapport options / actions (valeur nominale 0,01€)	1	1	1
Conditions d'acquisition :			
<i>Conditions de présence et de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024
Prix d'exercice (en euros)	0	0	0

Conditions dans la Résolution 2 de l'AG du 15.12.2017 :

- (A) En cas de succès d'une étude de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 53%
- (B) En cas de succès de deux études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 83%
- (C) En cas de succès de trois études de phase III, hors mastocytose et la sclérose latérale amyotrophique, le pourcentage d'actions de préférence pouvant être converties en actions ordinaires sera de 100%

Les objectifs devront être réalisés avant le 31 décembre 2024.

Le ratio de conversion des actions gratuites préférentielles en actions ordinaires sera déterminé par le cours de l'action AB Science :

Le terme « prix d'acquisition » signifie 11.24€ pour les AGAP (4), 8.62€ pour les AGAP (5) et 3.64€ pour les AGAP (6), correspondant à la moyenne des cours de clôture de bourse de l'action AB Science pendant les 20 jours de bourse précédant la date d'acquisition, soit le début de la période de conservation des titres (un an après l'attribution de l'action de préférence gratuite)

Le terme « prix final » désigne la moyenne la plus élevée des cours de l'action AB Science sur 60 jours de bourse pendant la période de conservation, soit pendant la période d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2024.

- (D) Si le prix final est strictement inférieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros, le ratio de conversion sera égal à zéro, ce qui signifie qu'aucune action de préférence gratuite ne pourra être convertie même si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées.
- (E) Si le prix final est strictement égal ou supérieur au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à 100%, ce qui signifie que chaque action de préférence gratuite pourra être convertie en 100 actions ordinaires si les conditions liées aux études cliniques sont réalisées
- (F) Si le prix final est compris entre (i) supérieur au prix d'acquisition majoré de 5 euros et (ii) la valeur est inférieure au prix d'acquisition majoré de 20 euros, le ratio de conversion sera égal à : $[(\text{prix final} - \text{prix d'acquisition} - 5) / 15] \times 100$.

Outre les conditions des actions de préférence gratuites exposées ci-dessus, les actions de préférence gratuites attribuées par le Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2020 devront également remplir les conditions supplémentaires suivantes, sous réserve de leur approbation par la prochaine Assemblée Générale :

- Les actions de de préférence Gratuites ne seront effectivement attribuées qu'au terme d'une période d'un an à compter de la date de la décision d'Attribution (la « Période d'Acquisition »)

- La date d'Attribution Définitive marque le point de départ de la période de conservation (la « Période de Conservation »), période s'achevant le 31 décembre 2024
- A l'issue de la Période de Conservation, soit le 31 décembre 2024 (la « Date d'Echéance de la Période de Conservation »), les Actions de Préférence Gratuites seront convertibles en actions ordinaires de la Société pendant une période de conversion de quatre années et un mois à compter de la Date d'échéance de la Période de Conservation (la « Période de Conversion »)
- L'intégralité des Actions de Préférence Gratuites émises à compter du 1er septembre 2020 ne deviendront convertibles qu'en cas de succès de la phase 1 de l'étude AB8939 d'ici le 31 décembre 2024.

Valorisation des plans :

<i>(en milliers d'euros)</i>	AGAP B1 et B2	AGAP B3	AGAP B4	Total
Valorisation initiale	744,5	207,6	4,0	952,1
Charge comptable au 30 juin 2021	41,9	14,8	0,5	57,2
Charge comptable au 30 juin 2020	20,9	14,8		35,8

19 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	(0)	0
Gains de change	(38)	181
Perte de change	(9)	(152)
Effet d'actualisation - gain	1 489	0
Effet d'actualisation - perte	(37)	(1 859)
Intérêts des emprunts et dettes financières	(21)	(43)
Autres produits financiers	17	5
Autres charges financières	(16)	(30)
Total	1 386	(1 897)

Le résultat financier au 30 juin 2021 est un gain de 1 386 K€ contre une perte de 1 897 K€ un an plus tôt.

Le gain de 1 386 K€ au 30 juin 2021 est principalement liée à la comptabilisation de la variation de la juste valeur entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 des actions de préférence issues de la conversion des emprunts obligataires en décembre 2016 (catégorie C) et des actions de préférence émises en septembre 2020 (catégorie D), soit un gain financier de 1 452 K€ sans impact sur la trésorerie sur la période.

20 Résultats par action

20.1. Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	30.06.21	30.06.20
Résultat net (en milliers d'euros)	(4 655)	(8 801)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	46 839 187	38 863 395
Résultat par action	(0,10)	(0,23)

20.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, SO ou BSPCE) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

21 Parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants :

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux de la société :

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE et des AGAP, décrits ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy dispose de 332 000 BSA attribués en 2016 et souscrits en janvier 2017 et de 1 617 614 BSAR attribués en 2014 et souscrits en 2015.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier à l'exception des BSA accordés.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général au titre de son contrat de travail, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Avantages à court terme	195	134
Paiements fondés sur des actions	48	32
Total	243	166

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs :

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

- Avec Monsieur Alain Moussy :

Une convention de mise à disposition de locaux par Monsieur Alain Moussy au bénéfice de la Société a été signée.

Le Conseil d'administration en date du 3 février 2010 a autorisé son Président à conclure une convention de mise à disposition de locaux entre la Société et Monsieur Alain Moussy, aux termes de laquelle, Monsieur Alain Moussy met à la disposition de la Société :

- un local de 57 m² à usage de bureau au 2^{ème} étage droite, dépendant d'un immeuble sis 3, avenue George V à Paris 8^{ème},
- au prix annuel, charges locatives comprises, de 19.444 euros en 2020.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée de douze mois. Monsieur Alain Moussy ne reçoit aucun dépôt de garantie et aucune forme de rémunération en contrepartie de la conclusion de cette convention.

- Avec la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant :

Un contrat de consulting entre la société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant a été signée. Monsieur Jean-Pierre Kinet est également administrateur de la société AB Science.

Le Conseil d'administration en date du 19 décembre 2016 a autorisé son Président à conclure une convention de prestations de consulting entre la Société AB Science et la société KPLM dont Monsieur Jean-Pierre Kinet est le gérant.

Au titre de janvier 2021 à mai 2021, 7 150 euros HT ont été facturés par la société KPLM à la société AB Science.

22 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30.06.21	30.06.20
Engagements donnés :	40	40
<i>Garantie donnée (1)</i>	<i>40</i>	<i>40</i>
Engagements reçus :	90 000	0
<i>Prêt avec la BEI (2)</i>	<i>15 000</i>	<i>0</i>
<i>Concert avec les actionnaires fondateurs (3.1)</i>	<i>25 000</i>	<i>0</i>
<i>Concert avec les actionnaires fondateurs (3.2)</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>

- (1) Suite à la location de nouveaux bureaux à Paris, une caution bancaire de 39,6 K€ a été donnée en faveur de la SCI Bizet en 2016.
- (2) Un accord de prêt d'un montant global de 15 millions d'euros a été signé avec la BEI en novembre 2020. Ce prêt permettra à AB Science de financer le programme de développement clinique évaluant le masitinib dans le traitement de la Covid-19.
- (3) Un accord avec des actionnaires historiques en vue de mettre en œuvre une stratégie commune de valorisation du masitinib a été signé en juin 2021.
 - (3.1) Cet accord s'accompagne de la signature d'une option ferme de financement pour un montant de 25 millions d'euros sur les 12 prochains mois, à l'initiative d'AB Science.
 - (3.2) L'engagement de financement mentionné ci-dessus pourra être augmenté de 50 millions d'euros supplémentaires, à raison de 25 millions d'euros par an à compter de la première date anniversaire, 1er juillet 2022, sous réserve d'une clause d'absence d'événement significativement défavorable.

Ces financements des actionnaires historiques devront s'inscrire dans le cadre des résolutions « placement privé » ou « augmentation de capital réservées à catégories de personnes » en place.

Les parties ont convenu que cet engagement global est subordonné à l'annonce et la mise en œuvre de la stratégie de recherche d'Alliance Stratégique. A défaut il sera caduc.

23 Événements postérieurs à la clôture

Les événements récents depuis la fin du premier semestre de l'exercice 2021 sont détaillés dans la section 3 du présent rapport.

C. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2021

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société AB Science S .A., relatifs à la période du 1^{er} au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 septembre 2021

Paris, le 30 septembre 2021

Grant Thornton

Audit et Conseil Union

Samuel Clochard

Jean-Marc Fleury